

# Le nouveau programme de formation du spécialiste en médecine générale entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2006

Jean Pierre Keller

Responsable de la formation postgraduée de la SSMG

Depuis de nombreuses années, la SSMG avait le projet de moderniser son programme de formation. La dernière révision date de 2001. Les discussions initiales datent un peu, vu qu'elles débutèrent il y a quelques années déjà dans l'euphorie du tronc commun.

Après une période de valse-hésitation autour de ce tronc commun, il a bien fallu se rendre à l'évidence: le projet d'une formation commune pour tous les généralistes n'était pas encore mûr.

Le but du nouveau programme est principalement d'offrir des possibilités de formation plus souples, où chaque futur généraliste pourra trouver son compte selon ses intérêts et son futur type d'activité. Il est en effet évident que le généraliste qui pratiquera en milieu urbain n'aura pas nécessairement les mêmes besoins en formation que son collègue qui s'installera dans une région plus périphérique.

En outre, fidèle à un très ancien mais constant souhait de la SSMG, l'accent a été mis sur une formation plus ambulatoire, tenant compte du fait qu'il n'y a pas actuellement assez de place de formation en médecine ambulatoire. Il a donc fallu faire des compromis.

Par rapport au programme de formation actuel, le nouveau programme qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2006 présente quelques modifications notamment quant à sa structure.

– La formation s'appuie toujours sur une base en médecine interne et générale. Une *première* année en médecine interne hospitalière et une *deuxième*

année en médecine interne ou générale hospitalière ou ambulatoire.

- L'année obligatoire de chirurgie est supprimée toujours dans l'idée d'une plus grande souplesse. Un stage en chirurgie générale peut toujours être reconnu en 1<sup>re</sup> ou en 2<sup>e</sup> année à choix. Nous avons renoncé à cette obligation car le contenu de la formation dans certains services de chirurgie parfois très spécialisés n'est pas toujours adéquat pour le futur généraliste. Dès que des formations structurées basées sur un concept de formation spécifique pour les futurs médecins généralistes seront à disposition, les choses pourraient changer.
- La durée maximale de formation dans une branche qui était auparavant limitée à 2 ans est à présent supprimée. Elle s'appliquait principalement aux stages en médecine interne et parfois en chirurgie-traumatologie. Cette limite pénalisait principalement les collègues désirant s'installer en milieu urbain. Elle pénalisait aussi certains candidats qui ne pouvaient se faire reconnaître un stage en Policlinique médicale en 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> s'ils avaient déjà 2 années de médecine interne.
- La liste des options obligatoires en 4<sup>e</sup> année est simplifiée, limitant ainsi l'obligatoire dans notre formation. La chirurgie qui n'est plus obligatoire figure à présent dans cette liste d'options. Cette liste inclura la chirurgie, l'orthopédie-traumatologie, la gynécologie, la pédiatrie et la psychiatrie de l'adulte et de l'enfant.
- L'accent est mis sur l'ambulatoire avec une priorité claire pour l'assistantat. La *troisième* année devient une année de formation ambulatoire. La pre-

mière année de médecine interne mise à part, les autres années peuvent toutes être accomplies dans des structures ambulatoires. En attendant que suffisamment de places de stage soient à disposition – c'est-à-dire surtout financièrement assurées – il a fallu trouver des solutions transitoires ne pénalisant pas les assistants. Ces solutions transitoires sont très larges et feront probablement grincer quelques dents mais nous ne pouvions pas procéder différemment sous peine de rendre impossible la formation de médecins généralistes. Nous restons vigilants, pour qu'à terme suffisamment de place de stage en cabinet médical soient financées. Il faut rester d'un optimisme prudent mais, année après année, la situation s'améliore sur ce plan-là.

- Les autres conditions particulières restent en vigueur, soit l'obligation de suivre des cours reconnus pour la sensibilisation à la médecine générale pour les candidats qui n'auraient pas eu la possibilité de se former en cabinet médical, le cours d'urgence et le cours de laboratoire. Ce dernier cours reste obligatoire tant que nous revendiquons le laboratoire de proximité même si la participation obligatoire à ce cours crée périodiquement beaucoup d'énervement.

Nous comprenons cet agacement, mais tant que nous avons si peu d'influence sur le contenu de notre formation, nous sommes obligés d'organiser ces cours en dehors du temps de formation. Nous nous efforçons d'intégrer ces cours à la formation. Mais notre influence sur le monde universitaire reste limitée. On peut penser qu'à moyen terme ces cours seront in-

tégrés à la formation et ne devront plus être acquis en dehors de cette formation (à un coût non négligeable!).

- Comme par le passé, les *deux dernières années* de formation restent à choix limité pour la première année et complètement libres pour la dernière, y compris pour un travail scientifique laissant une liberté totale à chacun pour compléter sa formation.

Ceux qui liront ce nouveau programme verront qu'il s'inspire très largement de définitions reconnues et diffusées par la Wonca, définitions qui ont quelques peu été adaptées aux réalités helvétiques. Les listes sont parfois fort longues. Les énumérations sont parfois fastidieuses. Mais il est nécessaire de garder cette liste relativement exhaustive, afin que chaque assistant en formation dans un établissement de formation sache ce qu'il doit acquérir comme formation. Il est en outre aidé par le concept de formation pour les médecins généralistes que chaque établissement devrait avoir rédigé pour ses assistants en formation.

Ce programme est le fruit d'un intense travail au sein du groupe formation postgraduée.

Après avoir été moult fois recorrigé et adapté, il a été accepté par le Comité de la SSMG. Ce programme a ensuite été présenté au Comité puis à l'assemblée plénière de la CFPC qui ont «exigé» quelques modifications.

Les changements apportés par rapport à l'ancien programme ayant été relativement importants, le Comité Central de la FMH a décidé de le soumettre à la Chambre médicale. Durant cette phase, quelques remarques ont encore été faites par les Présidents de quelques Sociétés de discipline médicale. Il n'y a ensuite plus eu d'objection de la part de la Chambre médicale. Ces commentaires étant de peu d'importance, ce programme pourra être mis en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2006 avec les dispositions transitoires habituelles. Les candidats qui avaient planifié leur formation selon l'ancien programme pourront pendant un certain temps encore terminer leur formation selon l'ancien programme.

Ce nouveau programme de formation sera publié sur le site de la FMH début juillet. Il sera ensuite également disponible sur le site de la SSMG

Avec l'acceptation de la réforme des structures de la FMH, les programmes de formation seront dorénavant mis en vigueur et adaptés par le Comité de la CFPC, ce qui permettra des adaptations plus rapides que par le passé quand elles deviendront nécessaires.

Pour terminer, j'aimerais très chaleureusement remercier mes collègues du groupe formation postgraduée pour leur collaboration intensive, avec un merci particulier à Bernhard Rindlisbacher et à Hansueli Späth qui, malgré son accession à la présidence, a toujours participé avec énergie à cette rédaction.

---

Dr Jean Pierre Keller  
Rue du Château 4  
1315 La Sarraz  
jkeller@hin.ch



Annonce

## INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2006 DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE MÉDECINE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de la SSMG se déroulera le jeudi 21 septembre 2006 à Bâle, de 18h30 à 20h30, à l'occasion du congrès annuel. Lieu: Kongresszentrum, Bâle.